



ÉPREUVES D'ADMISSION

en 2^{ème} ANNÉE

15 mai 2010

FRANÇAIS

Durée : 2h00

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

**N'OUBLIEZ PAS DE NOTER VOTRE NUMERO
D'IDENTIFIANT SUR VOTRE COPIE**

ÉPREUVE D'ADMISSION

Durée de l'épreuve : 2h

Document(s) autorisé(s) : aucun

Exercice 1

Correction et révision de texte (C.R.T.) – Relevez dans le texte les fautes d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation et d'expression (variation de niveau de langue, altération du sens, pléonasmе, etc.). Proposez une correction pour chaque faute relevée.

Changer de banque devient plus simple

Deux trains de nouvelles mesures, entrées en vigueur dimanche 1^{er} Novembre, visent à faciliter la vie des clients des banques françaises.

MOINS DE FORMALITÉS POUR CHANGER DE BANQUE. Un compte courant est clôt gratuitement depuis 2005, mais les Français continuent de peu changer de banque — [6,8 % le font chaque année, selon la Fédération bancaire française \(FBF\)](#). Il revient désormais à la nouvelle banque d'effectuer elle-même les démarches pour transférer l'ensemble des prélèvements et virements. *"Le grand changement, c'est que ce ne sera plus au client de fournir les informations"*, précise-t-on à la [Société Générale](#), qui offrait déjà le transfert gratuit. En plus, sur demande du client, l'ancienne banque pourra fermer le compte qu'il y détenait dans un délai de dix jours ouverts.

"Cela va dans le bon sens", commente l'administratrice nationale de l'UFC-[Que Choisir](#), qui regrette toutefois qu'il s'agisse d'un engagement, pas inscrit dans la loi, alors que *"par le passé, les engagements des banques ont été pris, mais pas toujours tenus"*. Faut savoir aussi que des freins à la mobilité demeurent : or, le transfert de comptes d'épargne, type Plan épargne logement (PEL), reste facturé le plus souvent une cinquantaine d'euro.

DÉLAIS RACCOURCIS ET MEILLEURE INFORMATION. Le nouveau cadre juridique des paiements, issu de la directive européenne sur les services de paiement transposée dans le droit français en juillet aura pour principale conséquence de raccourcir, à compter de 2012, le délai de traitement des paiements transfrontaliers dans l'UE, qui doit passer de trois jours à un jour au plus. *"Il est possible de contester une opération de paiement*

non-autorisée ou mal exécutée sur une période allant jusqu'à 13 mois (contre 70 à 120 jours jusqu'à présent et selon les contrats)", précise [un communiqué de la FBF](#).

Le texte prévoit également le renforcement de l'information comprise dans les contrats : délais, modalités, protection des moyens de paiement. *Ce que nous avons déjà dans la convention de compte est généralisé dans l'Europe",* dit le directeur des systèmes et moyens de paiement à la FBF. La nouvelle loi insiste également sur l'information dans les agences. Celle sur les produits et les services liés à la gestion d'un compte courant devra y être placardée *"de manière lisible et visible"*. L'ensemble des banques françaises interrogées affirme que cette information est déjà disponible dans ses réseaux d'agences depuis plusieurs années.

La directive européenne envisage aussi la possibilité d'effectuer des prélèvements automatiques entre pays de la zone euro, ce qui est impossible aujourd'hui. Mais ce prélèvement ne sera disponible en France qu'en novembre 2010, date limite de mise en conformité dans la zone euro. *"En cas de litige avec un établissement situé dans un pays qui n'a pas encore transposé la directive, cela serait inextricable",* explique le directeur des systèmes et moyens de paiement à la FBF.

D'après [Le Monde.fr](#), 1^{er} novembre 2009

Exercice 2

Expression écrite - Dans une langue soutenue, répondez à la question suivante :

Quel profit (autre que professionnel) retirez-vous de la pratique de plusieurs langues vivantes ?

Vous veillerez à rédiger préalablement votre réponse au brouillon, laquelle n'excédera pas 200 mots (chaque terme, article, nom, verbe, préposition constitue un mot). Avant de remettre votre copie au surveillant, vous veillerez à vous relire pour corriger d'éventuelles fautes ou omissions.